

ARRETE DU MAIRE N° 2026-10

Portant autorisation temporaire d'utilisation du domaine public communal et Interdisant provisoirement le stationnement sur la place/parking de la mairie

Le Maire de la commune de Clermont ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'APE des Ptiouts (Association des Parents d'Elèves de Desingy-Droisy-Clermont) ;

ARRETE

Article 1 : Afin de sécuriser la manifestation organisée le 25/04/26, l'APE des Ptiouts est autorisée à utiliser à titre gratuit, précaire et révocable le parking de la place de la mairie le samedi 25 avril 2026.

Article 2 Le stationnement et la circulation sont interdits le samedi 25/04/26 de 10h à 18h sur le parking de la place de la mairie.

Article 3 : La signalétique correspondante sera mise en place par le demandeur qui veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes la période d'occupation.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Clermont et une copie sera adressée à la brigade de gendarmerie de Seyssel.

Fait à Clermont,
Le 03 avril 2026

Le Maire,
ORSET Paul

